



Factures bailleur colocation

Par **JMSLPO**, le **21/05/2014** à **22:32**

Je suis actuellement en colocation dans un appartement permettant le logement de 5 locataires. Nous sommes actuellement 3 locataires. Je suis dans cet appartement depuis le 1 décembre 2012 avec un bail se terminant le 30 Juin 2014. Le bailleur nous fait un appel de loyer et de provision sur charges tous les mois. Nous n'avons eu à l'heure actuelle aucun détail ni aucune régularisation de ces provisions sur charges. Est-ce normal?

Suite à l'annonce de mon départ, le bailleur m'a fait remarquer que les conditions particulières du bail mentionnaient que la consommation d'électricité n'était pas incluse dans les charges et faisait l'objet d'une facturation supplémentaire qui correspondrait au montant facturé par EDF divisé par le nombre d'occupants. Est-ce normale dans la mesure où un locataire est déjà parti et n'a pas eu d'électricité de facturée, et que la facture payée par mon bailleur incluait la consommation de l'appartement voisin. Nous n'avons de plus aucune facture EDF, aucun compteur de référence, ni facture de calcul précisant la somme demandée.

En vous remerciant pour votre réponse